RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 03645
Numéro SIREN : 852 455 187
Nom ou dénomination : 4Y DRIVE

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2020 sous le numéro de dépôt 9555

Imprimé 2065 du 16/08/2020

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes	
Déclaration néante	
Si PME innovantes	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)	

A ADRESSES DE L'ENTREPRISE	9 RUE ALBERT MARQUET 95370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES
adresse du siège social	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement : 	
Adresse de messagerie	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère	

B ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Activités exercées	Transports de voyageurs par taxis	

C COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?	Oui	Si oui, nom du logiciel utilisé :		CADOR	
Nom et adresse du comptable		Salarié/Indépendant :		Tél :	
Nom et adresse du conseil		Salarié/Indépendant :		Tél :	
Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné		n° d'agrément du CGA/OMGA :			
Visa : CGA/OMGA		Viseur conventionné			

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1 – Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD , indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

Imprimé 2065 du 16/08/2020

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal	
Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31 %	
Bénéfice imposable à 28 %	
Bénéfice imposable à 15 %	
Déficit	861
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	
Plus-values à long terme au taux de 19%	
Autres Plus-values imposables au taux de 19%	
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	
Plus-values exonérées art. 238 quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies		Pôle de compétitivité art. 44 undecies	
Société d'investissements immobiliers côtée		Autres dispositifs		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	

Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer

Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI	

D IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %	

Imprimé 2065BIS du 16/08/2020

2065 BIS - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

Formulaire néant	X

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts.			
- Payées par la société elle-même		(a)	
- Payées par un établissement chargé du service des titres		(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montants des distributions autres que celles visées en "(a), (b), (c) et (d)" ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)		

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) -- SARL - tous les associés ; -- SCA - associés gérants ; -- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; -- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montants des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires 5	Rembour-sements 6	Indemnités forfaitaires 7	Rembour-sements 8

J DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)
Adresses des autres établissements

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
MVLT imposées à 15%	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

Imprimé 2033A du 16/08/2020

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire néant

ACTIF			Exercice clos en N			
			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Net 3
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012		0
	Autres	014		016		0
Immobilisations corporelles		028		030		0
Immobilisations financières (1)		040		042		0
	Total I (5)	044	0	048	0	0
Actif circulant						
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052		0
	Marchandises	060		062		0
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		0
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068		070		0
	Autres (3)	072		074		0
Valeurs mobilières de placement		080		082		0
Disponibilités		084	338	086		338
Charges constatées d'avance		092		094		0
	Total II	096	338	098	0	338
	Total général (I + II)	110	338	112	0	338

PASSIF				Exercice N NET
Capitaux propres				
Capital social ou individuel			120	1 000
Écarts de réévaluation			124	
Réserve légale			126	
Réserves réglementées			130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	131	)	132	
Report à nouveau			134	
Résultat de l'exercice			136	
Provisions réglementées			140	
		Total I	142	1 000
Provisions pour risques et charges		**Total II**	154	
Dettes (4)				
Emprunts et dettes assimilées			156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
Fournisseurs et comptes rattachés			166	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	)	172	200
Produits constatés d'avance			174	
		Total III	176	200
		Total général (I + II + III)	180	1 200

Renvois

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations	182	

					acquises ou créées au cours de l'exercice		
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 16/08/2020

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

Formulaire néant							
A - RÉSULTAT COMPTABLE							Exercice N
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210		
Production vendue	biens		215		214		
	services		217		218		6 207
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
Production immobilisée					224		
Subventions d'exploitation reçues					226		
Autres produits					230		14
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		6 221
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234		
Variation de stock (marchandises)					236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)					240		
Autres charges externes	dont crédit bail :	mobilier		immobilier	242		7 172
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle	243		)	244		
Rémunérations du personnel					250		
Charges sociales					252		
Dotations aux amortissements					254		
Dotations aux provisions					256		
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259	)	262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)					264		7 172
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270		-951
Produits et charges divers							
Produits financiers					(III)	280	
Produits exceptionnels					(IV)	290	
Charges financières					(V)	294	
Charges exception-nelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	)	(VI)	300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices					(VII)	306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310		-951

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312	0	314	951
Réintégrations									
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
Provisions non déductibles						322			
Impôts et taxes non déductibles						324			
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330	90		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
Déductions									
Entreprise nouvelle (44 sexies)				986				342	
Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)				987					
Zone restruct. défense (44 terdecies)				127					
Zone revitalisation rurales (44 quindecies)				138					
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)				981					
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)				989					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				991					
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)				990					
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992					
Investissements outre-mer				344					
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)				345					
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)				993					
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit			346				350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648					
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite			641					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÈRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	0	354	861
Déficits									
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)				dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	0	372	861

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

Imprimé 2033C du 16/08/2020

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire néant X

I IMMOBILISATIONS ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Fonds commercial	400		402		404		406			
Autres	410		412		414		416			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	420		422		424		426			
Constructions	430		432		434		436			
Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
Matériel de transport	460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL	490		492		494		496			

II AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500		502		504		506		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrains	510		512		514		516		
Constructions	520		522		524		526		
Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
Matériel de transport	550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL	570		572		574		576		

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
Régularisations	590	583	594	595
Total	596	585	597	599

Imprimé 2033D du 16/08/2020

2033D — RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire néant X

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et cptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	Dotations		Reprises	
Immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Installations générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
TOTAL des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire résultant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art.209 C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article	325			

154 bis du CGI				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

Imprimé 2033E du 16/08/2020

2033 E - CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Formulaire néant		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	6 207
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	6 207
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	
IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée — **Total 1 + Total 2 - Total 3**	137	6 207
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117	
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence — du	au	
Date de cessation	186	

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

Imprimé 2033F du 16/08/2020

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)					2033F
				Formulaire néant	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		Nombre de parts		% de détention	
Adresse (N°, type et libellé voie)					
Code Postal		Commune		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre et Nom patronymique	MONSIEUR FARAG SAMIR						
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	1 000		
Date de naissance	09/07/1968	N° Département	95370	Commune		Pays	
Adresse (N°, type et libellé voie)	9 RUE ALBERT MARQUET						
Code Postal	95370	Commune	MONTIGNY-LES-CORMEILLES	Pays			

Imprimé 2033G du 16/08/2020

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)					
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise	905		Formulaire néant	X	
Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2059H du 16/08/2020

2059 H - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL

				Formulaire néant	X
IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE					
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si sociétéétablie en France)				% de détention	
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2059I du 16/08/2020

2059 I - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL

Formulaire néant	X

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2069RCI du 16/08/2020

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE	2069RCI
Au titre d'un exercice ou d'une année civile	
Néant	X
PME au sens communautaire	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE		
Crédit d'impôt		Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		n° SIREN ou RNA	Nom et adresse	n° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

Imprimé ANNEXLIB01 du 16/08/2020

ANNEXE LIBRE MODÈLE 01

Ce document contient une mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI)	X

SASU 4Y DRIVE
SASU AU CAPITAL DE 1 000,00 EUROS
Siège social : 9 RUE ALBERT MARQUET
95370 MONTIGNY LES CORMEILLES
852 455 187 RCS PONTOISE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 11 SEPTEMBRE 2020

L'an 2020,
Le 11 SEPTEMBRE,
A 9 HEURES,

L'associé unique de la société 4Y DRIVE, SAS au capital de 1 000,00 euros, divisé en 1 000,00 parts sociales, s'est présenté, 9 RUE ALBERT MARQUET 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique en entrant en séance.

Est présent :
M. FARAG SAMIR propriétaire de 1000 parts sociales.

Seul associé de la Société et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus à la gérance,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,

- Rémunération de la gérance,

- Questions diverses,

Les documents suivants sont présentés à l'associé unique :

- la feuille de présence,

SAmir

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019,

- le rapport de gestion établi par la gérance,

- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- le texte du projet des résolutions.

L'associé unique déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires lui ont été adressés ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'associé unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, il donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le déficit de 861 euros de l'exercice de la manière suivante :

Déficit de l'exercice	861 euros
Report à nouveau antérieur	0 euros
Report à nouveau débiteur après affectation du résultat	861 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve cette convention.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide de fixer sa rémunération, pour ses fonctions de gérance, au titre de l'exercice écoulé, à ZERO euros.
Etant rappelé que les cotisations sociales de la gérance sont prises en charge par la société.
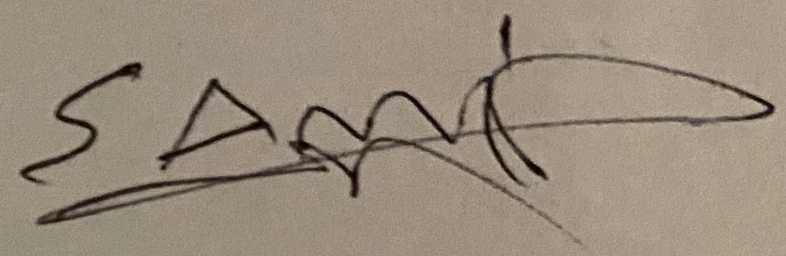
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.